

18 septembre 2005

Secrétaire du BAPE,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Autoroute 30 entre aut.15 et échangeur JeanLeman
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec
GIR 6A6

218 P NP **DM188**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

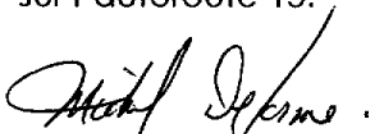
Sujet : Parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman

Bonjour

Par le présent mémoire, je vous fais part de mon opposition au tronçon Jean-Leman car il est le prolongement caché du tracé sud en zone agricole présenté au BAPE de 2002.

En 2002, le tronçon au sud de St-Constant manquait d'études dans son ensemble. Il s'agissait d'un petit groupe, le comité 30 sud inc., qui a réussi à amalgamer les commissionnaires de l'époque, et le BAPE ayant pour mandat de répondre aux craintes des citoyens, celui-ci a cru que l'ensemble des citoyens étaient du même avis que ce petit comité bien subventionné par quelques entreprises apeurées par ce projet. Pourtant, déjà à cette époque il y avait une incertitude sur l'utilisation d'une section de l'autoroute 15.

« Lors des audiences publiques de 2002, le ministère des transports a présenté une alternative qui comprenait l'aménagement de deux chaussées de deux voies additionnelles dans l'axe de l'autoroute 15 et un réaménagement de l'échangeur A-15/route 132 afin de permettre des mouvements directionnels entre les deux tronçons de l'autoroute 30 sans compromettre la circulation sur l'autoroute 15.



Cette alternative n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée lors de l'étude d'impact déposée en 1998, seul le corridor sud ayant été étudié en détail (c'est-à-dire le tronçon de 8,8 kilomètres entre l'autoroute 15 et l'autoroute 30) »

(RF : Étude d'impact novembre 2004)

L'étude d'impact environnemental de 2002, études sur laquelle le gouvernement c'était autrefois appuyé pour prendre la décision de passer la 30 sur la 132 en faisait part. Pourtant, le gouvernement Charest à utilisé le BAPE 2002, comme une publicité, afin de passer la 30 sur les terres agricoles, peu importe si les études étaient ou non complétées. Il n'a pas tenu compte de l'étude environnemental de 2002, qui expliquait en détail que l'impact environnemental était moindre avec le tracé nord et que les coûts étaient très comparables.

Dans l'ensemble, le projet Lemans est le prolongement de l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant, un tracé caché au citoyen et caché au BAPE2002, qui rappelons-le, à favorisé légèrement le tracé sud parce que les coûts se ressemblait à l'époque. Quand est-il aujourd'hui de la facture pour passer sur nos terres agricoles ?

Que dirait les commissionnaires du BAPE 2002 s'ils avaient évalué l'ensemble du projet tel qu'il est aujourd'hui ? Même si le BAPE #164 est histoire du passé, il en reste qu'on modifie des décisions du passé et pour ces raisons on peut donc remettre en question la décision du BAPE2002.

Pour des raisons de malhonnêteté, je suis en total désaccord avec le tronçon Lemans. J'espère sincèrement que vous y mettez la lumière de façon juste et adéquate selon vos connaissances.